



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2011

Le Conseil Municipal est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEMASSON, Maire. Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal et rappelle les points à l'ordre du jour du précédent conseil. Le compte rendu et le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 décembre sont approuvés à l'unanimité.

### 1) Election du secrétaire de séance.

En application de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire s'enquiert d'un secrétaire de séance.

Mme Valérie LIEPPE, Adjointe aux solidarités, propose sa candidature.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le vote à main levée en vue de l'élection du secrétaire de séance.
- **Elit** Mme Valérie LIEPPE comme secrétaire de séance.

### 2) Approbation du procès verbal de la précédente séance.

Monsieur Le Maire propose d'approuver le procès verbal des débats du précédent conseil municipal (20/12/2010) dont il fait une lecture synthétique.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, **à l'unanimité**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9,

- **Approuve** le procès verbal de la séance du 20 décembre 2010

### 03) Débat d'orientations budgétaires 2011

Conformément à l'article L 2312-1 du CGCT, le budget de la Commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les **orientations générales du budget**, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Traditionnellement, le débat d'orientations budgétaires est donc l'occasion d'un échange entre les membres du conseil municipal, sur les **principes et les orientations** qui présideront à l'établissement du budget primitif de l'année à venir.

Pour l'équipe municipale, c'est l'occasion de traduire, sur un plan financier, dans le cadre du futur BP 2011, les politiques et investissements majeurs qui seront mis en œuvre en 2011, selon le programme déjà engagé:

- L'achèvement des travaux de construction de la médiathèque et le lancement des travaux pour la restructuration de l'espace Millénia après une étude attentive des besoins et la nécessaire phase de conception.
- Le développement durable du territoire dans le cadre de l'Agenda 21 et d'une politique foncière anticipant les enjeux de demain : études centre-bourg, commerces, continuité piétonnes
- La solidarité, notamment envers les personnes âgées avec la concrétisation du projet Habitat Séniors, mais aussi le renforcement des dispositions sociales envers les plus démunis au travers du budget et des actions du CCAS
- Le projet éducatif municipal et le lancement d'études pour la réalisation d'une maison de jeunes
- Le soutien à la vie locale dans le cadre de conventions de partenariat avec les associations et la mise en place de critères d'équité bénéficiant à la jeunesse et aux associations développant des projets éducatifs et/ou recourant à de l'encadrement salarié.
- Le lancement des études par la définition prioritaire des besoins de la future maison de la vie locale
- La définition d'une politique culturelle axée sur le livre et la musique complétant la programmation de rendez-vous culturels et événementiels tous publics
- La poursuite de travaux sur plusieurs bâtiments communaux afin de réduire fortement les consommations d'énergie
- La continuité du soutien aux investissements des aignonais recourant aux énergies renouvelables et /ou aux travaux d'amélioration de leur habitation
- La réalisation en partenariat avec Nantes Métropole de chantiers importants pour notre avenir comme l'aménagement du centre bourg.

- La création de nouveaux chemins entre l'Halbrandière et le bourg participant à un nouveau plan de circulation et de cheminements doux.
- Le soutien raisonné au développement de l'habitat afin de maintenir un cadre de vie agréable mais aussi l'accueil de nouvelles familles, notamment en parc de logements locatifs

Ces projets ambitieux, qui sont connus, reconnus, approuvés dans leur principe font l'objet d'une programmation attentive, un phasage qui porte à la fois sur l'organisation des services et la mobilisation progressive de nos ressources financières.

Par cette gestion raisonnée, la commune n'aura, pas plus cette année, que les deux dernière recours à l'emprunt. Il convient de maintenir cet objectif afin d'assurer pour les années à venir les marges de manœuvre nécessaires pour répondre au développement de la commune dans la perspective du transfert, aujourd'hui acté, de l'Aéroport

Cependant, nous savons que l'avenir de la décentralisation est incertain, que l'Etat s'emploie par le biais des recettes fiscales et le gel de ses dotations, à restructurer l'organisation territoriale, personne ne sait quelles seront d'ici 3 ans, nos compétences, nos ressources, donc nos moyens.

Dans cette phase de mutation, la stabilité fiscale paraît être la meilleure des propositions, elle est conforme à nos engagements et gage de sécurité pour tous. Pour ces raisons je vous propose de ne pas modifier les taux d'imposition. Dans un contexte économique difficile pour tous, nous veillons également à ne pas alourdir les charges des ménages.

Pas d'emprunt, pas de fiscalité nouvelle, nous maintenons le même cap ambitieux à ressources constantes. La dette par habitant est de 802 €/hab au janvier 2011, elle sera de 757 €/hab au 1er janvier 2012. Données à comparer à celle de 2008 (1 175 €/hab).

Aussi, si nous gardons confiance en l'avenir, il convient de rester vigilant sur l'évolution des dépenses de fonctionnement afin de ne pas entamer nos capacités d'investissement. Chaque investissement doit donc être évalué au travers de son financement mais aussi de ses coûts de fonctionnement, tant en personnels qu'en frais courants. L'orientation budgétaire qui vous est proposé reprend le cap que nous nous sommes fixés, à savoir, contenir l'évolution maximale des charges générales de fonctionnement à +2% et celles liées au personnel à +2,5%.

Le résultat de ces logiques conduit la commune à des budgets dont les niveaux seront environ les suivants :  
Fonctionnement : 4,53 M €                      Investissement : 4,2 M €

**Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Prend acte** du débat d'orientations budgétaires pour 2011

#### **04) Vote des taux d'imposition 2011.**

La présentation du DOB confirme la bonne santé financière de la commune.  
Monsieur le Maire en a illustré les aspects principaux.

La commune a fait le choix en 2009 et 2010 de fixer progressivement le taux de la taxe d'habitation à 16,80 %. Cette démarche assurait à la Commune de conserver ses marges de manœuvre financières, nécessaires pour la conduite des politiques et la réalisation des projets d'investissement du mandat.

Cet équilibre est acquis, et comme l'a indiqué Monsieur le Maire il paraît judicieux dans la phase actuelle d'incertitude de préférer la stabilité fiscale qui est conforme à nos engagements et gage de sécurité pour tous.

Pour ces raisons il est proposé de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2011.  
Dans un contexte économique difficile pour tous, nous veillons également à ne pas alourdir les charges des ménages.

Les taux proposés placent Saint Aignan de Grand lieu dans la moyenne basse des communes de l'agglomération, et il est à noter que la politique d'abattement votée en 2009 (et sa mise en application en 2010) s'est traduite concrètement par une baisse de recette fiscale de 21 089 €, somme conforme aux prévisions.

Il est donc proposé de voter les taux comme suit à compter de 2011 :

	2008	2009	2010	2011
Taxe d'habitation	15,80 %	16,30 %	16,80 %	<b>16,80 %</b>
Taxe foncier bâti	23,72 %	23,72 %	23,72 %	<b>23,72 %</b>
Taxe foncier non bâti	62,06 %	62,06 %	62,06 %	<b>62,06 %</b>

**Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité à**

- **APPROUVE** les taux d'imposition pour l'année 2011 conformément au tableau ci-dessus

**05) Autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2011**

Monsieur Denis MAROT rappelle que dans le cadre général de la comptabilité publique, il est impossible de mandater de nouvelles dépenses d'investissement, en dehors des dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance, avant le vote du budget primitif.

Toutefois, les dispositions de l'article 7 alinéa 1 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 ainsi que l'article 15 de la loi du 5 janvier 1988 permettent aux maires, sur autorisation du conseil municipal, d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement, avant le vote du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (soit 855 902.64 de 3 423 610 €)

Le vote du budget primitif 2011 étant prévu au mois de mars, l'application de cette mesure faciliterait l'étalement des dépenses programmées pour le mandat. Les montants proposés sont un plafond

Proposition d'ouverture de crédits :

<b>INVESTISSEMENT</b>				
<u>fonction</u>	<u>compte</u>	<u>Opération</u>	<u>intitulé du compte</u>	<u>montants</u>
<b>dépenses</b>				
O20	2031	108	Etudes	25 000 €
824	2042		Subventions d'équipement versées	2 500 €
824	2118	38	Terrains nus	450 000 €
O20	2313	108	Constructions	350 000 €

TOTAL : 827 500 €

Le niveau du vote des crédits est le chapitre budgétaire.

**Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **AUTORISER** M. le Maire à procéder, pour un montant de 827 500 euros, à l'engagement anticipé des dépenses d'investissement sur l'année 2011, à leur liquidation et à leur mandatement.

**06) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DE DROIT PRIVE : les subventions aux associations sportives et aux associations concourant à la vie locale**

Mme Cécile BERNELAS rappelle que dans le cadre des dispositions votées en décembre 2009, et après avoir vérifié l'opportunité de la démarche municipale au cours d'une année complète, il est proposé de voter pour l'année 2011 les subventions aux associations sportives et aux associations concourant à la vie locale.

Cette nouvelle étape confirme la volonté de l'équipe municipale de favoriser la vie locale : cela passe évidemment par un soutien fort aux associations dans le cadre de conventions de partenariat

Les associations regroupées sous le vocable « vie locale » constituent une offre variée proposant des activités de création ou de loisir. De même, les associations sportives de la commune, en plus d'offrir à leurs adhérents la possibilité de réaliser une activité physique ou de loisir, participent directement et pleinement à l'animation et à la vie de la commune. Ces associations comptent en effet de nombreux adhérents et leurs activités doivent être soutenues par la commune.

Face aux demandes des associations, des critères d'attribution ont été mis en place afin d'établir les modalités de financement :

- associations de la commune ou hors commune
- activités culturelles et de loisirs // activités sportives avec compétitions
- activités ayant recours à animateur rémunéré
- activités ayant un projet éducatif
- soutien aux jeunes avec prise en compte du nombre d'adhérents de moins de 18 ans

Pour 2011 la commune a conservé ses règles de calcul, les associations ayant présenté un nombre légèrement moins important de projets exceptionnels le montant global attribué baisse proportionnellement. Cette évolution atteste du caractère responsable du partenariat mis en place l'an passé. Les plus de 1 000 Aignonais qui adhèrent à ces associations peuvent œuvrer en confiance, certains du soutien de la municipalité mis à profit de la dynamique locale de notre commune.

Vu l'avis de la commission municipale compétente, en date du décembre et du 12 janvier.

**Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à la majorité de 15 voix pour, 1 voix contre (M ; Paul PINEAU), 4 abstentions (Mmes Gwenaëlle HERVE, Christiane BOUSSUGE, Isabelle KOUASSI, M. Alain TRIBOT)**

- **APPROUVE** le versement des subventions aux associations sportives ou concourant à la vie locale pour l'année 2011 selon la liste jointe à la présente délibération.
- **DIT** que les subventions seront versées, sous la responsabilité de l'ordonnateur, sous réserve de la production des justificatifs d'activités et notamment celle prévue par l'article 10 de la Loi n° 20 00-321.

#### SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DE DROIT PRIVE

Associations Sportives (applications critères)	Montant 2010	Proposition 2011		
		Fonctionnement	Projets exceptionnel	TOTAL
ALC	40 536	28 575	4 500	33 075
Alsa	4 487	3 226	0	3 226
ASF les mousquecerfs	1 362	578	0	578
Catch club	475	287	0	287
Diam	123	192	0	192
judo club	2 618	2 515	0	2 515
Verti'lac	5 277	5 140	300	5 440
Aïkido	140	223	0	223
Handball HBCL	639	916	0	916
<b>totaux</b>	<b>55 657</b>	<b>41 652</b>	<b>4 800</b>	<b>46 452</b>

Associations Vie Locale (applications critères)	Montant 2010	Proposition 2011		
		Fonctionnement	Projets exceptionnel	TOTAL
AFR	2 413	2 886	0	2 886
Comité de jumelage	4 144	4 158	0	4 158
Groupe nature	1 149	814	0	814
Locaux motiv	1 150	595	0	595
Sur les pas d'Amani	515	200	699	899
<b>totaux</b>	<b>9 371</b>	<b>8 653</b>	<b>699</b>	<b>9 352</b>

Associations vie locale	Montant 2010	Proposition 2011
Music'ass	1 050	350
Jardiniers de France	100	100
Outils et traditions	4 525	1 065
Pigouilleurs	297	407,5
Racing-west	0	0

Attelages du Pays de Grand Lieu	700	700
Amis de l'orgue	300	300
Ass. Dép. Gardes chasses	600	600
Jeune chambre économique	500	500
Les 3 ports	3 353	500
Société de chasse	650	650
<b>totaux</b>	<b>12 075</b>	<b>5 172,5</b>

**07) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DE DROIT PRIVE subventions aux associations et organismes à caractère social**

Mme Valérie LIEPPE rappelle que la commune poursuit un soutien fort aux associations oeuvrant dans le domaine social ou en direction des publics les plus fragiles.

Toutefois, au-delà des subventions allouées, la volonté est aussi de s'inscrire dans un partenariat actif et permanent avec le milieu associatif afin de répondre au mieux aux besoins divers et de plus en plus nombreux des personnes en difficulté ainsi que des personnes âgées.

A cette fin, les critères d'attribution des subventions ont été rappelés :

- dossier complet
- associations oeuvrant pour la solidarité et animées par des aignanais
- associations dont les aignanais bénéficient des services ou activités proposées
- projet précis et argumenté

Le caractère pérenne du partenariat implique que la réponse de la collectivité s'adapte aux besoins. C'est la raison pour laquelle le montant global des subventions est susceptible de varier. C'est le cas pour 2011 où l'on constate une baisse globale d'environ 3000 €

Vu l'avis de la commission municipale compétente, en date du 8 Décembre,

**Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, (une abstention : Mme isabelle KOUASSI)**

- **APPROUVE** le versement des subventions aux associations à caractère social pour l'année 2011

**SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DE DROIT PRIVE**

Associations à caractère social	Montant 2011
ADAPEÏ	200,00 €
Amitié Coup d'pouce	116,00 €
APF	450,00 €
ascode LA	100,00 €
comité enfance et partage	50,00 €
corto loisirs T cap	200,00 €
FDAAFP Aide familiale populaire	500,00 €
nantes renoue	500,00 €
O.N.C.O. Plein Air (enfants atteints de leucémie et cancer)	500,00 €
Restos du cœur	1 500,00 €
Secours catholique	100,00 €

Secours populaire (rezé)	2 300,00 €
Club « Joie de vivre »	1 000,00 €
Union Nationale des Combattants	600 €
ADVC 44	20,00 €
Ankadibé	1 174,00 €
JALMALV Loire océan	150,00 €
Association Valentin HAUY	150,00 €
Mouvement français planning familial	1 000,00 €
SSIDPA	4 616,00 €
GAS PROM GRT	100,00 €
service conseil logement logement	150,00 €
sos paysans en difficulté	100,00 €
à l'écoute de la rue	100,00 €
France adot 44	50,00 €
ASSAULT	1 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>16 726,00 €</b>

Le Maire,  
Vice-Président de Nantes Métropole,  
Jean-Claude LEMASSON